

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES**

Année universitaire 2025-2026

Etudes pharmaceutiques

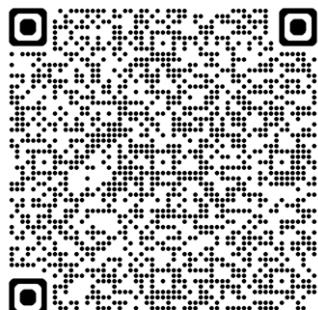
Conseil de l'UFR de Pharmacie : 25/06/2024



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



Organisation générale

Les études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sont régies par :

- l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)**.
- l'arrêté du 8 avril 2013 consolidé au 2 septembre 2019, appliqué au 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP)**.

Les études sont organisées en trois cycles :

- 1^{er} cycle : PASS, LAS (responsables : Olivier Chavignon et Isabelle Ranchon-Cole) DFGSP2 et DFGSP3 (responsable : Marie Ange Civiale) conférant le grade de licence
- 2^{ème} cycle : DFASP1 et DFASP2 (responsable : David Balayssac) conférant le grade de master
- 3^{ème} cycle : cycle court : 6^{ème} année, cycle long : DES (Diplôme d'Etudes Spécialisées)

Les programmes d'enseignement sont régulièrement publiés au cours du 1^{er} semestre universitaire. Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) définies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie, arrêtées par le Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et décrites ci-après sont portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début de l'année universitaire.

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat, entre autres, des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences pour l'année universitaire suivante (délibération du Conseil Académique, CaC - CFVU n° 2016-05-12_01)

A partir de la 2^{ème} année (DFGSP2), les enseignements sont théoriques, dirigés et pratiques ; l'assiduité aux séances de travaux dirigés et de travaux pratiques est obligatoire, sauf motif reconnu valable par le Doyen-Directeur et communiqué au service de la Formation dans les **48 heures suivant la séance d'enseignement**.

Les dispositifs « crédit-jour »

Depuis la rentrée universitaire 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, l'Université Clermont Auvergne expérimente progressivement plusieurs dispositifs (« crédit-jours pour troubles menstruels », « crédit-jours maladie » et « crédit jour PSHE »). Dans le cadre de ces dispositifs, l'étudiant s'engage à utiliser ces crédits-jour uniquement dans les cadres précisés ci-dessous. Le décompte s'effectue à la journée et les jours peuvent être consécutifs. L'étudiant active le dispositif adéquat en se signalant dans l'ENT via une fonctionnalité dédiée, dès le premier jour d'absence. Les absences aux enseignements et évaluations continues sont alors considérées comme des absences justifiées.

- Les crédits-jours pour maladie

Le dispositif « crédit-jours maladie » est institué pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au SSE et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins. L'étudiant disposera ainsi d'une réserve de 2 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. L'étudiant peut utiliser ce dispositif tout au long de l'année universitaire, en cas de maladie ponctuellement invalidante.

- Les crédits-jours pour troubles menstruels

Le dispositif de crédit-jours pour troubles menstruels s'adresse aux personnes menstruées qui disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Elles déclenchent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence est alors considérée comme justifiée.

Pour bénéficier de ce dispositif, ce dernier doit être activé, pour toute nouvelle demande, lors du premier mois de l'année universitaire via l'ENT. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé des Etudiants (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés.

- Les crédits-jours Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE)

Le dispositif « crédit-jours PSHE » s'adresse à tous les étudiants qui souffrent de maladie chronique pouvant notamment perturber le bon déroulé de leurs études. Ce dispositif est activé sur prescription des médecins du Service de Santé Etudiant de l'Université.

Gestion des absences aux enseignements obligatoires :

Pour les absences injustifiées ou si les documents justifiant l'absence sont transmis au secrétariat hors délai, à des séances d'enseignement obligatoires, l'étudiant est considéré défaillant dès la première absence.

Gestion des absences aux examens en contrôle continu (CC) :

- Absences justifiées (justificatif transmis ou crédit jours)

Dans le cas d'une absence justifiée à des séances d'enseignement comprenant des examens en CC, l'enseignant responsable peut

1/ neutraliser la/les note(s) si le nombre de séances avec examen suivies par l'étudiant est au moins égal à deux

ou

2/ proposer une épreuve de substitution avant la délibération. Si l'étudiant est absent (absence justifiée) à l'épreuve de substitution, il a alors la possibilité de se présenter en évaluation de seconde chance.

- Absences injustifiées

Pour les absences injustifiées ou si les documents justifiant l'absence sont transmis au secrétariat hors délai, à des séances d'enseignement obligatoire ou non obligatoire comprenant des examens en CC, la note de zéro est attribuée pour chacune des épreuves non réalisées.

Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné. Tout certificat médical falsifié peut faire l'objet d'un passage devant la commission disciplinaire de l'UCA.

Processus de compensation

Pour chaque année d'études de DFGSP et de DFASP :

- les UE (unités d'enseignement) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre,
- les deux semestres d'une année sont compensables entre eux.

Toute note strictement inférieure à 8/20 à la partie théorique d'une UE est éliminatoire.

Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.

En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en session de seconde chance, l'UE concernée ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.

Les notes de stages ne rentrent pas en jeu dans le processus de compensation.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne, etc.)
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu, etc.)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés.

Service sanitaire

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permet de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci, dont la moitié est consacrée à la réalisation d'une action concrète.

Il comporte 4 parties.

La première et la deuxième partie consistent en l'acquisition de connaissances et de compétences et permettent à l'étudiant de valider des Unités d'Enseignement :

- UE 25 : Systèmes de santé et santé publique (DFGSP3)
- UE 18 : Santé publique (DFASP1).

La troisième partie (formation à l'action) et la quatrième partie (action de prévention à l'attention d'un public cible) ont lieu au cours de l'année de DFASP2.

Etudes pharmaceutiques

1er cycle

Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques

Le **premier cycle** regroupe les 3 premières années : PASS, LAS, DFGSP2 et DFGSP3.

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP) sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, conférant le grade de licence. Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis aux nouvelles dispositions.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques après la première année des études de santé. La deuxième et la troisième année de la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ne peuvent faire l'objet chacune de plus de trois inscriptions. Ces limitations s'entendent hors période de césure définie par l'article D. 611-13 et suivants du code de l'éducation. Une dérogation exceptionnelle aux cas décrits au premier alinéa du présent article peut être accordée par le Président de l'université sur avis du Doyen-Directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques (arrêté du 25 octobre 2018, art. 9 bis).

I - 1^{ERE} ANNEE : PASS, LAS

Se référer aux M3C de PASS, LAS

II - 2^{EME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES - DFGSP2

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 consolidé au 2 septembre 2019 relatif au Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation des 3^{èmes} et 4^{èmes} semestres des études pharmaceutiques (DFGSP2).

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) : les **UE obligatoires du tronc commun**, articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation, et **2 UE soit librement choisies, soit obligatoires** selon la nature de la première année effectuée.

Les étudiants ayant suivi une première année PASS et les étudiants ayant suivi, après une première année PASS, une LAS 2 avec bloc pharmacie validé ($\geq 10/20$) doivent suivre **2 UE librement choisies** de la liste des UE « librement choisies » proposée par l'UFR.

Il est toutefois accordé la possibilité aux étudiants de choisir l'une d'entre elles parmi les **UE « libres »**. Le choix d'une UE libre doit être soumis à l'accord du Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie avec lettre de motivation.

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place de l'une de ces deux UE librement choisies, une UE de Master 1 ou l'UE libre « Découverte de l'activité recherche » en vue de construire **un parcours recherche**. L'étudiant peut également choisir deux UE optionnelles et s'inscrire, en plus et hors cursus, à une UE de Master 1.

Les étudiants issus de LAS (première ou deuxième année) ou de la voie des passerelles doivent obligatoirement suivre les **deux UE** suivantes :

UE 11 Mise à niveau Module 1 (Biophysique et Chimie physique) (3 ECTS)

UE 12 Mise à niveau Module 2 (Botanique, chimie organique et galénique) (3 ECTS)

Organisation des épreuves

Pour la session initiale, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

En cas de non-validation à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), avec les modalités suivantes :

- L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique. La note obtenue annule et remplace la note de session initiale, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
- Les notes de TP $\geq 10/20$ sont conservées en cas de non-validation d'UE, de semestre ou d'année.
- Les modalités des examens de seconde chance sont identiques à celles des examens de l'évaluation initiale mais peuvent également être remplacées par une épreuve orale.

Validation de l'année

- Une UE est définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE) supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Passage à l'année supérieure

En cas de validation d'un semestre mais non validation de l'année, le Directeur des études peut faire bénéficier l'étudiant concerné d'un contrat pédagogique l'autorisant à suivre et à valider certaines UE de l'année supérieure dans la limite de 8 crédits par semestre.

L'étudiant reste inscrit dans l'année non validée. Le contrat doit être signé par l'étudiant, les responsables des UE et des années concernées, le Directeur des études et le Doyen-Directeur.

Pour tout étudiant n'ayant obtenu qu'une seule note éliminatoire à une seule UE, tout en ayant validé toutes les autres UE et obtenu la moyenne générale à l'année, le passage du DFGSP2 au DFGSP3 est autorisé.

Pour l'obtention du DFGSP et le passage en DFASP, cette UE doit obligatoirement être validée avant la fin du premier cycle.

Jury

Un jury arrêté par le Président de l'Université est nommé pour l'année d'études.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, elle s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

Stage officinal d'initiation

Le stage officinal défini par l'arrêté du 22 mars 2011 est obligatoire. Il a une durée de quatre semaines. Il s'effectue à temps plein, avant le début de la 3^{ème} année des études pharmaceutiques.

Sur autorisation du Doyen-Directeur, il peut toutefois être effectué en deux périodes maximum.

La validation du stage est prononcée par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage.

Responsabilité sociétale - développement durable (RS-DD), module « Santé environnement »

Chaque étudiant, quel que soit son parcours initial, doit suivre le module « Santé environnement » UNESS constitué par plusieurs vidéos à valider en ligne (autoévaluation).

Ce module doit être acquis au cours du 2^{ème} semestre du DFGSP2 et obligatoirement avant l'entrée en 2^{ème} cycle.

Projet d'orientation professionnelle (POP)

(Article 5 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie dans sa version consolidée au 2 septembre 2019)

Les étudiants ont accès à un dispositif de suivi individuel sous la forme de petits groupes encadrés par un enseignant référent. Ce dispositif permet aux étudiants d'élaborer leur projet d'orientation professionnelle et de matérialiser leur portfolio en vue du Jury d'Orientation Professionnelle (JOP).

Il est obligatoire pour tous les étudiants en DFGSP2 et comporte une séance plénière et 3 séances de TD réparties sur l'année universitaire.

Chaque étudiant doit dans ce cadre obligatoirement participer à au moins un évènement POP local (réunions thématiques Orientation, « forum des métiers », ...). Cette participation doit faire l'objet d'une attestation de présence délivrée par l'organisateur.

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU)

L'obtention de l'AFGSU niveau 2 est obligatoire pour valider le diplôme d'état de docteur en pharmacie. L'UFR de Pharmacie propose à chaque étudiant la possibilité de suivre et valider cette formation, qui nécessite un investissement et une présence obligatoire à tous les enseignements.

Dans le cas où un étudiant ne suivrait pas l'intégralité de la formation permettant sa validation, il ne pourra pas lui être délivré son attestation d'AFGSU.

Sensibilisation des étudiants au handicap

Dans le cadre de la Charte Romain Jacob, l'UFR de Pharmacie intègre des actions de formation et de sensibilisation au handicap en DFGSP2 au cours du premier semestre : (1) une journée de sensibilisation sous la forme de conférences/débats ; (2) un stage d'observation de 2 à 2,5 jours dans une structure accueillant des personnes en situation de handicap.

Parcours Recherche délivrant un Master 1

La **validation d'un Master 1** est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en suivant un Parcours Recherche (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*).

Le parcours recherche est constitué de :

- la validation de 9 ECTS parmi les UE suivantes :
 - UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament et des produits de santé », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » ou « Ingénierie de la santé » (tableau page 15)
 - L'UE libre « Découverte de l'activité recherche »
 - la validation d'un stage recherche, à partir de la DFGSP3, de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) validant 12 ECTS dans une structure / laboratoire labellisé. La structure / laboratoire d'accueil et le sujet du stage sont validés par le responsable du parcours recherche (signature de la fiche de pré-inscription au stage recherche avant l'édition de la convention de stage). Ce stage peut être accompli hors de France. Le stage est évalué par un rapport écrit et un exposé oral

devant un jury dont la composition est arrêtée par le responsable du parcours recherche. Cette soutenance est effectuée avant fin septembre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage, chaque étudiant devant assister aux autres exposés présentés devant son jury d'affectation.

- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP)

Stage complémentaire

En fin de DFGSP2, les étudiants peuvent suivre un stage de 1 semaine minimum (durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage est validé par la signature du formulaire de pré-convention de stage par le responsable des stages complémentaires (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Le stage ne peut pas être réalisé sur une période de cours ou de stage obligatoires.

Les étudiants redoublants de DFGSP2 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé

DFGSP2 - Semestre 3

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation			Pratique	Responsable		
					Répartition (h)				Théorique		EvT				
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée					
1	Apprentissage des gestes de base	2	./20	20	2	/	18	/	/	/	/	EvC	V. Gaumet		
2	Biologie des cellules végétales et fongiques	2	20/.	20	14	6	/	/	QR ou Ex et/ou QROC et/ou QCM	45'	/	/	F. Caldefie-Chezet		
3	Biologie des cellules animales	3	31/.	31	22	3	3	/	QR ou Ex et/ou QROC et/ou QCM	1h	/	/	P. Gueirard		
4	Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses.1	3,5	25/10	35	10	8	17	/	QR et QROC	1h	/	EvC (50%) et EvT (50%)	C. Decombat		
5	Physiologie	2,5	25/.	25	3	8,5	4	9,5	QR ou Ex et QCM	1h	/	/	C. Courteix		
6	Infectiologie	3	25/5	27	14	/	13	/	QROC	1h	/	EvT	C. Forestier		
7	Biochimie	2,5	15/10	24	16	3	5	/	QR ou Ex et/ou QCM, 60%	1h	40%	EvC	N. Goncalves-Mendes		
8	Sciences analytiques.1	4,5	35/10	47	23,5	17,5	6	/	QR ou Ex et/ou QCM et/ou QROC, 70%	2h	30%	EvC	M. Quintana		
9	Sensibilisation au handicap	1							Validation sur acte de présence				Doyen Directeur		

EvC : évaluation continue, EvT : évaluation terminale, PI : pédagogie inversée

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation			Pratique	Responsable	
					Répartition (h)				Théorique		EvT	durée		
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)					
10	UE librement choisies	2 x 3												
10	Risques animal, végétal et fongique	3	25/5	19	15	0	4	/	QR et/ou Ex et/ou QROC, 75% et oral, 25%	E : 1h et 0 : 30'	/	EvC	F Caldefie-Chezet	
	Physiologie des régulations	3	15/15	20	14	/	6	/	QR et/ou Ex et/ou QCM	1h	/	EvC	C. Courteix	
	Endocrinologie : aspects physiologiques et biochimiques	3	30/.	20	16	4	/	/	/	/	100%	/	M.A. Civiale	
	Reconnaissance de végétaux et réalisation d'un herbier	3	0/30	13	1	2	10	/	/	/	/	EvC et herbier	L Delort	

	UE Mise à niveau	2 x 3											
11	Mise à niveau Module 1 (Biophysique et Chimie physique)	3	30/.	30	6	24	/	/	/	/	100%	/	V. Gaumet
12	Mise à niveau Module 2 (Botanique, chimie organique et galénique)	3	30/.	30	14	16	/	/	/	/	100%	/	A. Maisomial-Basset

DFGSP2 - Semestre 3 UE Libres

UE Libre	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation		Pratique	Responsable
				CM	TD	TP	PI	Théorique	EvC		
Engagement pédagogique étudiant (tutorat PASS ou LAS)	3	30/.	40	/	/	/	/	Mémoire	/	/	O. Chavignon
Découverte de l'activité recherche (nombre de places limité à 10 étudiants)*	3	30/.	27	9	18	/	/	oral, 50% et mémoire, 50%	/	/	O. Chavignon
UE proposée par les services interuniversitaires de l'UCA (SUAPS et SUC)**	3	/									Doyen-Directeur

* Avec lettre de motivation et accord du responsable

** Avec lettre de motivation et accord du Doyen-Directeur

DFGSP2 - Semestre 4

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation		Pratique	Responsable		
					Théorique				EvT					
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée				
13	Anglais	2	20/.	20	/	20	/	/	QROC, 70% et Oral, 30%	Ecrit 1h, Oral 10'	/	/	E. Walmacq	
14	Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses.2	3	20/10	30	15	/	15	/	QROC et/ou QCM	1h	/	EvC (20%) et EvT (écrit, 80%)	C Peyrode	
15	Biologie cellulaire, moléculaire, génétique	4	40/.	38	27	6	5	/	QR et/ou Ex et/ou QCM et/ou QROC	2h	/	/	P. Gueirard	
16	Hématologie	2	20/.	20	14	/	6	/	QROC et/ou QCM	1h	/	/	A.F. Sapin	
17	Immunologie	2	20/.	19,5	18	1,5	/	/	QR et/ou Ex et/ou QCM	1h	/	/	M. Vareille-Delarbre	
18	Sciences analytiques.2	4	30/10	33	10	7	16	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	2h	/	EvC	B. Maunit	
19	Pharmacologie moléculaire	1	10/.	10	6	4	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	45'	/	/	L. Terrail	
20	Pharmacologie des transmissions	2	20/.	20	20	/	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	1h	/	/	M. Begou	
21	Devenir du médicament dans l'organisme	2	20/.	16	13	3	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	1h	/	/	C. Mallet	
22	Qualité et produits de santé	2	20/.	18	10	8	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC et/ou QCM, 70%	1h	30%	/	E. Beyssac	
23	Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments	4	30/10	40	22	12	6	/	QR et/ou Ex et/ou QROC et/ou QCM, 70%	1h	30%	EvC	E. Beyssac	
24	AFGSU	1		14	4,5	/	9,5	/	Validation sur acte de présence				D. Balestrino	
25	Stage officinal	1											Doyen-Directeur	

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	Crédits ECTS	Nbre d'heures	Capacité d'accueil maximale	Année d'accueil (à partir de...)	Modalités inscription	Contact mail responsable UE
Semestre 1 *								
BIOLOGIE SANTE	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism\$</i>	C Malpuech-Brugère MC Farges	3	30h	105 étudiants*	3ème année	Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies\$</i>	S Blanquet	3	30h	65 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + entretien	stephanie.blanquet@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	45h	40 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Conception de nouveaux principes actifs, étude de leurs voies métaboliques	V Weber	6	45h	120 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + entretien	valerie.weber@uca.fr
Semestre 2								
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurophysiology\$</i>	C Courteix	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.courteix@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration\$</i>	M Begou	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Physiopharmacology of pain\$</i>	R Dallel	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases\$</i>	C Guillet S Walrand	6	60h	35 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription + entretien	Christelle.guillet@uca.fr
SANTE PUBLIQUE	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat G Boudet	3	34h	20 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
MICROBIOLOGIE	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	3	27h	NON	3ème année	Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Dualé	3	36h	40 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription	Christian.duale@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Interactions médicaments-cibles	P Coudert	3	30h	170 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription	Pascal.coudert@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Neuropsychopharmacologie	S Lolignier	3	30h	45 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription	stephane.lolignier@uca.fr

III - 3^{EME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES - DFGSP3

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 consolidé au 2 septembre 2019 relatif au Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation du 5^{ème} et du 6^{ème} semestre des études pharmaceutiques (DFGSP3)

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

- Les **UE obligatoires** du tronc commun, articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation,
- Deux **UE optionnelles** de pré orientation professionnelle (une par semestre).

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place d'une des deux UE optionnelles, une UE de Master 1 en vue de construire un parcours recherche. L'étudiant peut également choisir 2 UE optionnelles et s'inscrire, en plus et hors cursus, à une UE de Master 1

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place d'une des 2 UE optionnelles une UE permettant de le **sensibiliser à l'entrepreneuriat** au travers d'un parcours « Campus Création » : travailler sur un projet fictif par équipe pluridisciplinaire au travers d'ateliers-conférences / TD portant sur l'émergence d'une idée, passer de l'idée au projet, le business model, l'approche marketing, la communication, le business plan, l'art du pitch, crash-test

Cette UE est suivie sur l'ensemble de l'année universitaire et compte pour une UE de S6 de DFGSP3. La validation de cette UE conduit à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE optionnelle.

Cette UE fait l'objet d'une note d'assiduité, d'un rendu de dossier et d'une présentation orale.

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Référent Pépite de l'UFR de Pharmacie, en septembre de DFGSP3.

Le suivi de cette UE permet la participation au concours mis en place conjointement avec les Pépite de Lyon et Grenoble par la présence à la journée régionale de présentation des projets en avril (concours Campus Création) et l'obtention du Pass'entrepreneur qui atteste des compétences développées.

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place d'une des deux UE optionnelles, une fois durant sa scolarité, une **UE Engagement associatif** ou une **UE Engagement étudiant élu**.

Le décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle permet de mettre en place un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'une activité bénévole, d'un mandat d'élu(e) étudiant(e)...

Ces UE sont ouvertes en DFGSP3 au semestre 5 et 6.

Elles sont limitées à cinq étudiants.

Les associations ou activités associatives éligibles pour l'UE Engagement associatif sont :

- Association des étudiants industrie pharmaceutique (AEPIC)
- Association des étudiants officine (AECO)
- Association type "nez rouge", "aide aux enfants malades...", "AIDES"...
- Association d'aide humanitaire
- Association tutorat pharmacie
- Etudiant pompier volontaire
-

Les conseils ou commissions éligibles pour l'UE Engagement étudiant élu sont :

- Le conseil de l'UFR
- La commission pédagogique

La sélection des étudiants est faite sur CV et lettre de motivation adressés au responsable pédagogique de l'UE. Dans le cadre de l'UE Engagement étudiants élus, chaque étudiant retenu se voit confier un sujet d'étude.

L'évaluation du travail effectué comprend une présentation orale avec support, suivie d'une discussion avec le jury ou les membres du conseil d'UFR ou de la commission pédagogique. Cette présentation peut être complétée par un portfolio et/ou la rédaction de documents annexes.

La **validation d'un Master 1** est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en suivant un Parcours Recherche (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*).

Le parcours recherche est constitué de :

- la validation de 9 ECTS d'UE présélectionnées de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament et des produits de santé », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » ou « Ingénierie de la santé » (tableau page 25)
- la validation d'un stage recherche, à partir de la DFGSP3, de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) validant 12 ECTS dans une structure / laboratoire labellisé. La structure / laboratoire d'accueil et le sujet du stage seront validés par le responsable du parcours recherche (signature de la fiche de pré-inscription au stage recherche avant l'édition de la convention de stage). Ce stage peut être accompli hors de France. Le stage sera évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury dont la composition est arrêtée par le responsable du parcours recherche. Cette soutenance est effectuée avant fin septembre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage, chaque étudiant devant assister aux autres exposés,
- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP).

Les épreuves sont organisées de la façon suivante :

Pour la session initiale, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

En cas de non-validation à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), avec les modalités suivantes :

- L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique. La note obtenue annule et remplace la note de session initiale, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
- Les notes de TP $\geq 10/20$ sont conservées en cas de non-validation d'UE, de semestre ou d'année.
- Les modalités des examens de seconde chance sont identiques à celles des examens de l'évaluation initiale mais peuvent également être remplacées par une épreuve orale.

Validation de l'année

- Une UE est définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE) supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Passage à l'année supérieure

La poursuite des études dans l'année supérieure (DFASP1) n'est pas possible si les étudiants n'ont pas validé le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP). Arrêté du 8 avril 2013 modifié, Article 4.

« Peuvent s'inscrire au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques, les étudiants titulaires du diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques »
et ayant validé le module RE-DD, module « Santé Environnement ».

Jurys

Un jury arrêté par le Président de l'Université est nommé pour l'année d'études. Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, elle s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

Stages

La formation comprend plusieurs stages, dont un obligatoire :

- **Stage obligatoire « formation d'application, en officine ou dans un service hospitalier »**
Il est d'une durée de 2 semaines et s'effectue à temps plein dans une officine des 4 départements d'Auvergne ou au CHU de Clermont, et avec accord du Doyen-Directeur dans les départements limitrophes.

La validation du stage est prononcée par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage. Il donne lieu à une note et conduit à l'obtention de 3 crédits.

- **Stage du parcours recherche (Master 1)**

Les étudiants de DFGSP3 ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de niveau master 1, de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) en fin de S4, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage et le sujet de stage sont validés par la signature d'une fiche de pré-inscription au stage recherche par le responsable du parcours recherche (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage (note $\geq 10/20$) est réalisée par la restitution d'un mémoire de stage (au minimum 1 semaine avant l'oral) et d'une présentation orale devant un jury. La note de stage est la moyenne d'une note de stage (coefficients 0.2), d'une note de mémoire (coefficients 0.4), et d'une note d'oral (coefficients 0.4).

Les étudiants redoublants de DFGSP3 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage du parcours recherche durant le semestre validé.

- **Stage complémentaire**

En fin de DFGSP3, les étudiants peuvent suivre un stage de 1 semaine minimum (durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage est validé par la signature du formulaire de pré-convention de stage par le responsable des stages complémentaires (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Le stage ne peut pas être réalisé sur une période de cours ou de stage obligatoires.

Les étudiants redoublants de DFGSP3 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Projet d'orientation professionnelle (POP)

Les étudiants ont accès à un dispositif de suivi individuel sous la forme de petits groupes encadrés par un enseignant référent. Ce dispositif permet aux étudiants d'élaborer leur projet d'orientation professionnelle et de matérialiser leur portfolio en vue du Jury d'Orientation Professionnelle (JOP).

Il est obligatoire pour tous les étudiants en DFGSP3 et comporte 2 séances de TD réparties sur l'année universitaire.

Chaque étudiant doit dans ce cadre obligatoirement participer à la journée d'immersion en industrie. Il peut également participer à un « évènement POP » local (réunions thématiques Orientation ou « forum des métiers », etc...). Cette participation doit faire l'objet d'une attestation de présence délivrée par l'organisateur.

DFGSP3 - Semestre 5

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation			Pratique	Responsable		
					Théorique				EvT		EvC				
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée					
1	Biochimie	3	20/10	29	8	9	9	3	QR et/ou Ex et/ou QCM et/ou QROC	1h	/	EvC	A. Rossary		
2	Physiologie	2	20/.	21	10	5	3	3	QR et/ou Ex et/ou QCM et/ou QROC	1h	/	/	C. Courteix		
3	Hématologie	2	20/.	21	15	3	3		QCM et/ou QROC	1h	/	/	A.F. Sapin		
4	Immunologie	2	17/3	18	9	/	9	/	QROC	45'	/	EvC	P. Rouzaire		
5	Bactériologie Virologie	3	30/.	29	29	/	/	/	QROC, 85%	1h30	15%	/	C. Forestier		
6	Chimie thérapeutique, Pharmacologie	4	40/.	38	32	6	/	/	QR ou Ex et/ou QCM et/ou QROC	2h	/	/	C. Decombat		
7	Toxicologie générale et iatrogénèse	2	20/.	17	/	8	/	9	QROC	1h	/	/	A. Collin		
8	Allergologie	2	20/.	17	17	/	/	/	QCM	45'	/	/	P. Rouzaire		
9	Biopharmacie	2,5	25/.	24	16	8	/	/	QR et/ou Ex , 85%	1h	15%	/	E. Beyssac		
10	Anglais	1,5	15/.	14	/	14	/	/	QR et/ou Ex, 60%	1h	40%	/	E. Walmacq		
11	Initiation à la recherche : bibliographie et communication	1	10/.	12,5	0,5	3	9	/	Oral	20'	/	/	D. Cia		
12	Numérique en santé	2	20/.	17	5	9	/	3	QROC 40%	45'	60%	/	C. Kossmann-Mongaret		

DFGSP3 - Semestre 5, suite (1 UE au choix, 3 ECTS)

										Validation			
										Théorique			
										EvT		Pratique	
UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée	EvC	Responsable	
13	UE Préorientation Formes pharmaceutiques à l'officine*	3	./30	19	/	/	13,5	5,5	/		/	EvC	B. Pereton
14	UE Préorientation Etude des procédés de production industrielle	3	30/.	20	10	10	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	1h	/	/	E. Laine
15	UE Préorientation Le pharmacien dans ses activités hospitalières et de recherche	3	30/.	10	6	4	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	1h	/	/	V. Sautou
16	UE Engagement associatif **	3	30/.										E. Beyssac
17	UE Engagement étudiant élu**	3	30/.										V. Weber

* Limitée à 50 étudiants et lettre de motivation

** Avec lettre de motivation et accord du responsable

DFGSP3 - Semestre 6

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation			Pratique	Responsable		
					Répartition (h)				Théorique		EvT				
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée					
18	Parasitologie	3	25/5	29	20	/	9	/	QROC	1h30	/	EVT	Doyen Directeur		
19	Séméiologie	2	20/.	17	17	/	/	/	QROC et/ou QCM	1h	/	/	M Ruivard		
20	Chimie thérapeutique Pharmacologie	4	40/.	36	34	2	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC et/ou QCM	2h	/	/	L. Terrail		
21	Pharmacognosie	3,5	25/10	34	22	/	12	/	QR et/ou Ex et/ou QROC et/ou QCM	1h30	/	EvC (30%) et EvT (70%)	C. Felgines		
22	Douleur inflammation	3	30/.	25	24	/	/	1	QROC et/ou QCM	1h	/	/	C. Mallet		
23	Diabète	2	20/.	17	17	/	/	/	QR et/ou Ex et/ou QCM	1h	/	/	A. Rossary		
24	Biothérapie	2	20/.	20	14	6	/	/	QR et/ou Ex et/ou QCM et/ou QROC, 70%	1h	30%	/	E. Debiton		
25	Systèmes de santé et santé publique	2	20/.	17	1	8	/	8	/	/	100%	/	C. Savanovitch		
26	Anglais II	1,5	15/.	16	/	16	/	/	QR, 60% et Oral, 40%	Ecrit 1h, Oral 30'	/	/	E. Walmacq		
27	Numérique en santé	1	10/.	11	4	4	/	3	QROC	45'	/	/	C. Kossmann-Mongaret		
28	Stage d'application	3											S. Bedhomme		

DFGSP3 - Semestre 6, suite : 1 UE au choix (3 ECTS)

										Validation				Pratique	Responsable		
										Théorique							
										EvT		durée					
UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	Répartition (h)				EvC			
29	UE Préorientation L'outil informatique à l'officine*	3	./30	20	/	/	20	/	/					/	E. Lafarge		
30	UE Préorientation Outils utilisés pour optimiser le développement de médicaments	3	30/.	20	15	5	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	1h		/	/		G. Garrait		
31	UE Préorientation Internat	3	30/.	24	/	24	/	/	Oral, 40%	15'		60%	/		M. Quintana		
32	UE Engagement associatif **	3	30/.												E. Beyssac		
33	UE sensibilisation à l'entrepreneuriat***	3	30/.												M. Vivier		
34	UE Engagement étudiant élu**	3	30/.												V. Weber		

* Limitée à 50 étudiants et lettre de motivation

** Avec lettre de motivation et accord du responsable

*** Avec lettre de motivation et accord du référent Pépite; débute dès le S5

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	Crédits ECTS	Nbre d'heures	Capacité d'accueil maximale	Année d'accueil (à partir de...)	Modalités inscription	Contact mail responsable UE
Semestre 1 *								
BIOLOGIE SANTE	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism\$</i>	C Malpuech-Brugère MC Farges	3	30h	105 étudiants*	3ème année	Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies\$</i>	S Blanquet	3	30h	65 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + entretien	stephanie.blanquet@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	45h	40 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Conception de nouveaux principes actifs, étude de leurs voies métaboliques	V Weber	6	45h	120 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + entretien	valerie.weber@uca.fr
Semestre 2								
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurophysiology\$</i>	C Courteix	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.courteix@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration\$</i>	M Begou	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Physiopharmacology of pain\$</i>	R Dalle	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription	radhouane.dalle@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases\$</i>	C Guillet S Walrand	6	60h	35 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription + entretien	Christelle.guillet@uca.fr
SANTE PUBLIQUE	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat G Boudet	3	34h	20 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
MICROBIOLOGIE	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	3	27h	NON	3ème année	Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Dualé	3	36h	40 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription	Christian.duale@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Interactions médicaments-cibles	P Coudert	3	30h	170 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription	Pascal.coudert@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Neuropsychopharmacologie	S Lolignier	3	30h	45 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription	stephane.lolignier@uca.fr

Etudes pharmaceutiques

2^{ème} cycle

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) sanctionne le deuxième cycle ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques. Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Doyen-Directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

I - 4^{ème} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES : DFASP1

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 consolidé au 2 septembre 2019 relatif au régime des études en vue de l'obtention du diplôme d'État de docteur en pharmacie, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation de l'année DFASP1, c'est-à-dire des deux premiers semestres du 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques conduisant au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutique préparé sur 2 ans : DFASP1 (S1 et S2) puis DFASP2 (S3 et S4).

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

- au 1^{er} semestre S1 : les UE obligatoires du tronc commun et une UE optionnelle de pré orientation professionnelle.

Dans le cadre du Parcours recherche délivrant un Master 1 (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*) l'étudiant peut choisir, à la place de l'UE pré orientation professionnelle, une UE de Master 1 du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament et des produits de santé », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » ou « Ingénierie de la santé », enseignée au premier semestre (tableau page 39).

L'étudiant peut également choisir une UE optionnelle de pré orientation de DFASP1 et s'inscrire, en plus, à une UE de Master.

- au 2^{ème} semestre S2 : les UE obligatoires du tronc commun, les UE spécifiques aux orientations professionnelles « Officine », ou « Industrie-Recherche », ou « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » et une UE librement choisie spécifique pour les orientations « Officine » et « Industrie-Recherche ».

Organisation des épreuves

Pour la session initiale, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

En cas de non-validation à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), avec les modalités suivantes :

- L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique. La note obtenue annule et remplace la note de session initiale, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
- Les notes de TP $\geq 10/20$ sont conservées en cas de non-validation d'UE, de semestre ou d'année.
- Les modalités des examens de seconde chance sont identiques à celles des examens de l'évaluation initiale mais peuvent également être remplacées par une épreuve orale.

Validation de l'année

- Une UE est définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE) supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Passage à l'année supérieure

En cas de non validation de l'année, le jury peut faire bénéficier l'étudiant concerné d'un contrat pédagogique l'autorisant à suivre et à valider certaines UE de l'année supérieure dans la limite de 8 crédits par semestre.

L'étudiant reste inscrit dans l'année non validée. Le contrat devra être signé par l'étudiant, les responsables des UE et d'années concernées et le Doyen-Directeur.

Pour tout étudiant n'ayant obtenu qu'une seule note éliminatoire à une seule UE, tout en ayant validé toutes les autres UE et en ayant obtenu la moyenne générale à l'année, le passage du DFASP1 au DFASP2 est autorisé.

Jury

Un jury arrêté par le Président de l'Université est nommé pour l'année d'études.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, elle s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

La formation comprend plusieurs stages, dont un obligatoire :

- Stage obligatoire « formation d'application en officine ou dans un service hospitalier »**

La formation d'application en officine ou dans un service hospitalier a une durée de 2 semaines. Elle s'effectue à temps plein, dans une officine des 4 départements d'Auvergne ou, avec accord du Doyen-Directeur, des départements limitrophes, ou au CHU de Clermont.

La validation du stage est prononcée par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage. Il donne lieu à une note et conduit à l'obtention de 3 crédits.

- Stage du parcours recherche (Master 1)**

Les étudiants de DFASP1 ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de niveau master 1, de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) en fin de S2, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage et le sujet de stage sont validés par la signature de la fiche de pré-inscription au stage recherche par le responsable du parcours recherche (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage (note $\geq 10/20$) est réalisée par la restitution d'un mémoire de stage (au minimum 1 semaine avant l'oral) et d'une présentation orale devant un jury. La note de stage est la moyenne d'une note de stage (coefficients 0.2), d'une note de mémoire (coefficients 0.4), et d'une note d'oral (coefficients 0.4).

Les étudiants redoublants de DFASP1 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage du parcours recherche durant le semestre validé.

- Stage complémentaire**

En fin de DFASP1, les étudiants peuvent suivre un stage de 1 semaine minimum (durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage est validé par la signature du formulaire de pré-convention de stage par le responsable des stages complémentaires (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Le stage ne peut pas être réalisé sur une période de cours ou de stage obligatoires.

Les étudiants redoublants de DFASP1 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Certificat de synthèse pharmaceutique

Les épreuves du Certificat de Synthèse Pharmaceutique (CSP) sont organisées en DFASP1 avec une session initiale et une session de rattrapage. Cet examen porte sur les enseignements du tronc commun du DFGSP et de DFASP1 et est destiné à vérifier les compétences acquises par les étudiants ainsi que leur capacité à synthétiser leurs connaissances. L'épreuve est sous forme d'un écrit et d'un oral. Ce dernier se déroule devant un jury pluridisciplinaire avec phase de préparation (documents autorisés). La validation du CSP n'est pas obligatoire pour le passage en DFASP2, mais elle l'est pour le passage en 3^{ème} cycle, en parallèle de la validation du deuxième cycle (DFASP). Les étudiants n'ayant pas validé le CSP en DFASP1 sont amenés à le passer à nouveau en DFASP2 lors des épreuves organisées pour les étudiants de DFASP1.

UEs de préintégration en École d'ingénieur, École de commerce et UE du parcours type étudiant - entrepreneur

Les étudiants de l'orientation « Industrie-Recherche » ont la possibilité de valider des UE de pré-intégration en École d'Ingénieur dans les parcours ci-dessous.

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au responsable d'UE. Le suivi de ces UE doit être en accord avec le projet professionnel de l'étudiant.

- Parcours chimie**

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE de remise à niveau en chimie. Celle-ci est organisée par SIGMA Clermont en vue d'une potentielle intégration en 2ème année du cycle Ingénieur après validation du DFASP2. Sa validation conduit à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

- Parcours biotechnologies**

Parmi les UE librement choisies de pré-orientation professionnelle du premier semestre de DFASP1, il est proposé aux étudiants de suivre une UE de pré-intégration en École d'Ingénieur parcours Biotechnologies. Celle-ci est organisée par Polytech Clermont en vue d'une éventuelle intégration en 2ème année du cycle Ingénieur après validation du DFASP2. La validation de cet UE conduit à l'obtention de 3 crédits ECTS comme tout autre UE librement choisi. Cette validation nécessite également le suivi d'une remise à niveau en Mathématiques dispensée à Polytech Clermont durant le semestre S1 de DFASP1.

- Parcours e-santé**

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre deux UE en DFASP1 et deux UE en DFASP2 avec obligation d'avoir suivi une UE de remise à niveau sur Initiation en langage C, Unix et Structures de données (module préparatoire). Ces UE sont organisées par le parcours ingénieur de l'Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA. Leur validation conduit à une potentielle intégration en 2ème année à l'ISIMA et à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

- Les étudiants de l'orientation « Industrie-Recherche » ont la possibilité de valider une UE **de pré-intégration en Ecole de Commerce**. Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE au sein du groupe ESC Clermont.

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au responsable d'UE. Le suivi de ces UE doit être en accord avec le projet professionnel de l'étudiant.

La validation de cette UE conduit à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie et à une potentielle intégration au parcours Grandes Ecoles du groupe ESC Clermont.

- Les étudiants de l'orientation « Industrie-Recherche » ont la possibilité de valider des UE du **parcours type étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé**.

Les étudiants peuvent suivre une UE permettant de monter un projet pour une présentation à PEPITE (Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entreprenariat) en vue de l'obtention du statut étudiant-entrepreneur en 6ème année. Sa validation conduit à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie. Elle se fait par contrôle continu (rapport + oral) et ne peut être suivie qu'une seule fois dans le cursus.

DFASP1 à l'étranger

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer l'année de DFASP1 à l'étranger.

L'UFR de Pharmacie offre l'opportunité à un étudiant de DFASP1 de suivre et valider la 4^{ème} année à la « School of Pharmacy » (Oklahoma University, USA). La sélection de l'étudiant se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand.

UE d'engagement associatif et UE engagement étudiants élus

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place d'une des deux UE optionnelles, une fois durant sa scolarité, une **UE Engagement associatif** ou une **UE Engagement étudiant élu**.

Le décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle permet de mettre en place un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'une activité bénévole, d'un mandat d'élu(e) étudiant(e)...

Ces UE sont ouvertes en DFGSP3 au semestre 5 et 6.

Elles sont limitées à cinq étudiants.

Les associations ou activités associatives éligibles pour l'UE Engagement associatif sont :

- Association des étudiants industrie pharmaceutique (AEPIC)
- Association des étudiants officine (AECO)
- Association type "nez rouge", "aide aux enfants malades...", "AIDES"...
- Association d'aide humanitaire
- Association tutorat pharmacie
- Etudiant pompier volontaire
-

Les conseils ou commissions éligibles pour l'UE Engagement étudiant élu sont :

- Le conseil de l'UFR
- La commission pédagogique

La sélection des étudiants est faite sur CV et lettre de motivation adressés au responsable pédagogique de l'UE. Dans le cadre de l'UE Engagement étudiants élus, chaque étudiant retenu se voit confier un sujet d'étude.

L'évaluation du travail effectué comprend une présentation orale avec support, suivie d'une discussion avec le jury ou les membres du conseil d'UFR ou de la commission pédagogique. Cette présentation peut être complétée par un portfolio et/ou la rédaction de documents annexes.

Jury d'orientation professionnelle (JOP)

(Article 5 de l'arrêté relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie du 8-04- 2013 modifié le 26-11-18 et consolidé en septembre 2019).

Un jury d'orientation professionnelle est désigné par le Doyen-Directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations en sciences pharmaceutiques.

Il est composé des responsables pédagogiques des différents parcours de formation types proposés et a minima d'un pharmacien en exercice.

A l'issue de la procédure de dépôt des vœux, le jury examine le vœu émis par chaque étudiant en s'appuyant sur ses motivations et son portfolio.

Lorsque le jury valide le vœu émis par l'étudiant, ce dernier intègre le parcours de formation choisi. Si le jury l'estime nécessaire, il auditionne l'étudiant sur ses motivations et son projet d'orientation professionnelle. A l'issue de cet entretien, le jury peut, le cas échéant, assortir la décision de poursuite d'études dans le parcours de formation choisi par l'étudiant de recommandations pédagogiques.

Avant l'entrée en troisième semestre de la formation, le jury procède à un dernier examen du projet d'orientation professionnelle et du parcours de formation de l'étudiant dans les cas suivants :

- Les étudiants dont la poursuite d'études est assortie de recommandations afin de vérifier leur prise en compte ;
- Les étudiants qui souhaitent se réorienter à la fin du deuxième semestre de la formation ;
- En cas de désaccord persistant entre le jury et l'étudiant suite à la procédure d'audition.

A l'issue de ce dernier examen, le jury statue définitivement sur le vœu de parcours de formation de l'étudiant. La non-validation du vœu de parcours de formation de l'étudiant par le jury conduit à une réinscription de l'étudiant en première année du deuxième cycle de la formation.

Pour s'inscrire au troisième semestre du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques et poursuivre dans le parcours de formation choisi, l'étudiant doit avoir :

- validé les semestres un et deux ;
- obtenu la validation par le jury d'orientation professionnelle du vœu de parcours de formation choisi.

La réinscription de l'étudiant en première année du deuxième cycle fait l'objet d'une convention pédagogique adaptée à chaque étudiant signée par l'étudiant et Doyen-Directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

DFASP1 Sem 1

UE Numéro	UE intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation			Pratique	Responsable	
					Répartition (h)				Théorique		EvT	durée		
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée				
1	Stratégies anti-infectieuses	5,5	50/5	46	36	7	3	/	QCM et/ou QROC 95 %	2h	10%	EvT	C. Forestier	
2	Cardiovasculaire	5	50/.	38	36	2	/	/	QCM et/ou QROC	1h30	/	/	C. Coudert	
3	Toxicologie spécialisée	3,5	25/10	29	/	10	10	9	QR et/ou QROC	1h	/	EvC	D. Balayssac	
4	Principe de nutrition	2	20/.	17	14	3	/	/	QR et/ou QCM	1h	/	/	S. Walrand	
5	Troubles liés à l'usage de substances psychoactives et dopage	2	20/.	18	2	6	/	10	QR et/ou QROC	1h	/	/	D. Balayssac	
6	Oncologie	2	20/.	20	14	1,5	/	4,5	QR et/ou QROC	1h	/	/	D. Balayssac	
7	Biothérapies	2	20/.	18	12	6	/	/	QR et/ou QROC, 70%	1h	30%	/	E. Debiton	
8	Anglais	2	20/.	16	/	16	/	/	QROC 60%	1h	Oral 40%	/	E. Walmarcq	
9	Stage d'application	3												

DFASP1 Sem 1, suite : 1 UE au choix (3 ECTS)

										Validation				Pratique	Responsable		
										Théorique							
										Répartition (h)		EvT					
UE Numéro	UE intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée	EvC	Pratique					
10	UE Préorientation Off : la journée d'un officinal	3	30/.	20	14	6	/	/	QR et/ou QROC	1h	/	/	/	A. Boyer			
11	UE Préorientation PH BMR : Echantillons biologiques et étiologies infectieuses	3	30/.	20	1	19*	/	/	QROC	1h	/	/	/	C. Archimbaud			
12	UE Préorientation IR : Développement d'une substance médicamenteuse d'origine végétale.	3	30/.	20	15	5	/	/	QR, 80%	2h	20%			C. Felgines			
13	UE de préintégration en Ecole d'ingénieur parcours Biotechnologies **	3	/		Polytech Clermont-Ferrand										E. Debiton		
14	UE de préintégration en Ecole d'ingénieur parcours e-santé module 1 ***	3	/		Institut Informatique d'Auvergne ISIMA										M. Vivier		
15	UE Projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	/												P.C. Romond		
16	UE Engagement étudiant élu****	3	/												V. Weber		
17	UE d'engagement associatif ****	3	/												E. Beyssac		

* dont une visite de laboratoires hospitaliers

** avec obligation d'avoir suivi la remise à niveau en mathématiques et en physique dispensée au sein de Polytech Clermont

*** avec obligation d'avoir suivi en septembre de DFASP1 la remise à niveau en langage C, Unix et structures de données (module préparatoire) au sein de l'ISIMA

**** Avec lettre de motivation et accord du responsable

DFASP1 Sem 2 UE Communes obligatoires

										Validation				Pratique	Responsable		
										Théorique							
										EvT							
UE Numéro	UE intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée	EvC						
18	Santé publique	3	30/.	25	1	14	/	10	/	/	100%	/	C. Savanovitch				
19	Qualité	1	10/.	8	1	1	/	/	Oral	20'	/	/	E. Beyssac				
20	Dossiers thérapeutiques	7	70/.	62	/	62	/	/	Oral 75%	20'	25% (QCM)	/	L. Bernard				
21	Communication et éducation à la santé	2	20/.	17	/	9	/	/	Oral	15'	/	/	C. Savanovitch				

DFASP1 Sem 2 Officine

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation			Pratique	Responsable		
									Théorique						
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée	EvC				
UE spécifiques obligatoires															
Off 1	Dispensation des médicaments et autres produits de santé I : analyse de la prescription	6	60/.	51	28	23	/	/	QR	2h	/	/	L. Terrail		
Off 2	Activités spécialisées à l'officine	3	30/.	25	25	/	/	/	QCM et/ou QROC	1h	/	/	C. Felgines		
Off 3	Automédication et conseil officinal	3	5/25	20	9	/	9	2	/	/	100% (QCM)	EvC (cas pratiques)	B. Pereton		
Off 4	Education Thérapeutique du patient	2	20/.	19	7	6	6	/	/	/	100%	/	E. Martinet		
UE librement choisies															
Off LC1	Environnement et santé : conseils à l'officine	3	30/.	20	10	10	/	/	QR et/ou QROC, 50%	1h	50%	/	M.P. Sauvant-Rochat		
Off LC2	Les végétaux toxiques à l'officine	3	10/20	15	4	0	6	5*	QR et/ou QROC et/ou QCM et RAO*	45'	/	EvC et herbier	L. Delort		
Off LC3	Nutrition et pathologies	3	30/.	20	7	13	/	/	QR et/ou QROC, 75%	1h	25%	/	S. Walrand		
Off LC4	Médicaments et populations à risque	3	30/.	20	20	/	/	/	QR et/ou QROC	1h	/	/	C. Coudert		

* Reconnaissance Assistée par Ordinateur

DFASP1 Sem 2 Industrie Recherche

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation			Pratique	Responsable		
					Répartition (h)				Théorique		EvT				
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée					
UE spécifiques obligatoires															
Ind 1	Base de R&D des médicaments	5	30/20	41	8	21	12	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	1h	/	EvC	M. Quintana		
Ind 2	Professionalisation : découverte de l'entreprise RH et hygiène, sécurité, environnement	2	20/.	18	10	8	/	/	QROC, 50%	45'	50%	/	M. Vivier		
Ind 3	Anglais	3	30/.	25	/	25	/	/	/	/	TOEIC blanc	/	E. Walmacq		
Ind 4	Référentiel Base de dossier AMM et ouvrages de référence	2	20/.	17	13	4	/	/	QROC, 60%	1h	40%	/	M. Quintana		
Ind 5	Introduction à la réglementation et à la communication pharmaceutique	2	20/.	20	10	10	/	/	/	/	100%	/	E. Laine		
UE Librement choisies															
Ind LC 1	Biomédicaments et médicaments radiopharmaceutiques	3	30/.	18	9	9	/	/	QROC, 50%	1h	50%	/	E. Debiton		
Ind LC 2	Développement galénique d'un médicament	3	25/5	18	4	10	4	/	mémoire, 20% et Oral 80%	20'	/	EvC	E. Beyssac		
Ind LC 3	Découverte et optimisation de la substance active	3	30/.	18	10	8	/	/	Oral	40'	/	/	V. Weber		
Ind LC 4	UE de préintégration en Ecole d'ingénieur Parcours chimie	3	/	Sigma Clermont									M. Vivier		
Ind LC 5	UE de projet étudiant-entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	/										P.C. Romond		
Ind LC 6	UE Parcours de pré-intégration en Ecole de commerce	3	/	Groupe ESC Clermont									M. Vivier		
Ind LC 7	UE de préintégration Ecole d'ingénieur parcours e-santé module 2	3	/	Institut Informatique d'Auvergne ISIMA									M. Vivier		

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation				Pratique	Responsable		
									Théorique							
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée	EvC					
UE spécifiques obligatoires																
Int 1	Préparation à l'internat	15	150/.	130	48	82	/	/	Examen type concours internat *					P. Rouzaire		
	Section 1 : Sciences mathématiques, physiques et chimiques			44	14	30	/	/						M. Quintana		
	Section 2 : Sciences de la vie			14	8	6	/	/						A. Rossary		
	Section 3 : Sciences de la santé publique et de l'environnement			24	20	4	/	/						M.P. Sauvant-Rochat		
	Section 4 : Eléments de sémiologie et de pathologie, Biologie appliquée à la clinique			38	6	32	/	/						A.F. Sapin		
	Section 5 : Sciences du médicament			10	/	10	/	/						L. Terrail		
Int 2	Education thérapeutique du patient	2	20/.	19	7	6	6	/	/	/	/	100%	/	E. Martinet		

* 3 épreuves portant sur les 5 sections : QCM, durée 1H30 (120 points), Exercices avec ou sans QR et/ou QROC, durée 2h (200 points) et épreuve de discussion de dossiers thérapeutiques et biologiques avec ou sans QR et/ou QROC, 3h (300 points)

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	Crédits ECTS	Nbre d'heures	Capacité d'accueil maximale	Année d'accueil (à partir de...)	Modalités inscription	Contact mail responsable UE
Semestre 1 *								
BIOLOGIE SANTE	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism</i> §	C Malpuech-Brugère MC Farges	3	30h	105 étudiants*	3ème année	Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies</i> §	S Blanquet	3	30h	65 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + entretien	stephanie.blanquet@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	45h	40 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Conception de nouveaux principes actifs, étude de leurs voies métaboliques	V Weber	6	45h	120 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + entretien	valerie.weber@uca.fr
Semestre 2								
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurophysiology</i> §	C Courteix	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.courteix@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration</i> §	M Begou	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Physiopharmacology of pain</i> §	R Dalle	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription	radhouane.dalle@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases</i> §	C Guillet S Walrand	6	60h	35 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription + entretien	Christelle.guillet@uca.fr
SANTE PUBLIQUE	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat G Boudet	3	34h	20 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
MICROBIOLOGIE	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	3	27h	NON	3ème année	Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Dualé	3	36h	40 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription	Christian.duale@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Interactions médicaments-cibles	P Coudert	3	30h	170 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription	Pascal.coudert@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Neuropsychopharmacologie	S Lolignier	3	30h	45 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription	stephane.lolignier@uca.fr

II - 5^{EME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES : DFASP2

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 consolidé en septembre 2019 relatif au régime des études en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation de l'année DFASP2 c'est-à-dire des troisième et quatrième semestres du 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques conduisant au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques préparé sur 2 ans.

La formation comprend des enseignements théoriques, des enseignements dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

<u>Orientation « Officine » :</u>	10 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
	2 UE librement choisies	6 crédits
	Stages hospitaliers	27 crédits
	1 UE Service Sanitaire	3 crédits
<u>Orientation « Industrie-Recherche » :</u>		
	7 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
	2 UE librement choisies	6 crédits
	Stages hospitaliers	27 crédits
	1 UE Service Sanitaire	3 crédits
<u>Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :</u>		
	2 UE d'orientation professionnelle obligatoires	27 crédits
	1 UE librement choisie	3 crédits
	Stages hospitaliers	27 crédits
	1 UE Service Sanitaire	3 crédits

Cas des étudiants ayant changé d'orientation entre DFASP1 et DFASP2

Les étudiants ayant validé une année DFASP1 orientation « Officine » ou « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » et s'étant réorientés en DFASP2 industrie-Recherche (validation par le JOP) doivent, en lieu et place d'une UE LC de DFASP2 (3 ECTS), suivre une partie des 2 UE de DFASP1 « Industrie-Recherche » semestre 2 suivantes :

- UE Ind 1 : « Base de R&D des médicaments », 10h de TD
- UE Ind 4 : « Référentiel » Base de dossier AMM et ouvrages de référence, 13h de CM et 4h de TD soit 27h au total et 3 ECTS.

L'évaluation se fait sous la forme d'un oral et/ou examen écrit.

Organisation des épreuves

Pour la session initiale, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent sur des périodes définies sur le calendrier universitaire.

En cas de non-validation à la session initiale, une session de seconde chance est proposée aux étudiants n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), avec les modalités suivantes :

- L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique. La note obtenue annule et remplace la note de session initiale, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
- Les notes de TP $\geq 10/20$ sont conservées en cas de non validation d'UE, de semestre ou d'année.
- Les modalités des examens de seconde chance sont identiques à celles des examens de l'évaluation initiale mais peuvent également être remplacées par une épreuve orale.
- Tout étudiant reçu au concours national de l'internat valide - si ça n'est pas déjà le cas - le premier semestre de DFASP2 internat.

Validation de l'année

- Une UE est définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE) supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Passage dans l'année supérieure

Pour tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études, la poursuite des études dans l'année supérieure n'est pas possible.

Jury

Un jury arrêté par le Président de l'Université est nommé pour l'année d'études.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, elle s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

Stages

Les étudiants doivent réaliser les stages suivants en fonction de leur orientation :

- Orientation « Officine » :
 - deux stages en service clinique à mi-temps de septembre à décembre et de mai à août
 - un stage en pharmacie à usage intérieur ou en laboratoire de biologie, à mi-temps de janvier à avril

- Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :
 - un stage en service clinique de janvier à avril à mi-temps
 - un stage hospitalier ciblé (soit Pharmacie, soit Biologie) à temps complet de mai à août
- Orientation « Industrie-Recherche » :
 - un stage d'application d'une durée de 66 jours ouvrés de septembre à décembre au sein de l'hôpital, d'une industrie pharmaceutique, d'un laboratoire de recherche universitaire ou d'un établissement administratif lié à la santé.
 - un stage hospitalier ciblé à temps plein d'avril à août.

Les **stages hospitaliers** sont validés par le Doyen-Directeur de l'UFR Pharmacie sur attestation des Maîtres de stage, à la fin de chaque période de stage au vu de l'assiduité et des services rendus (décret du 24 juin 2014), après remise du cahier de stage dûment validé et signé par le Maître de stage (avec cachet du service hospitalier) aux dates fixées par le service de la Formation. L'étudiant doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 représentant la moyenne, sur la globalité des épreuves relatives aux stages hospitaliers. L'étudiant ne validant pas les stages redouble.

Le stage d'application de l'orientation « Industrie-Recherche » **est validé au vu de :**

- l'attestation de l'enseignant responsable du stage
- un rapport écrit (30% de la note finale)
- une présentation orale (40% de la note finale)
- l'évaluation du maître de stage (30% de la note finale)

L'étudiant peut réaliser des stages annexes :

• **Stage du parcours recherche (Master 1)**

Les étudiants de DFASP2 ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de niveau master 1, de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) en fin de S6 ou durant un stage hospitalier après accord du tuteur de stage hospitalier, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage et le sujet de stage sont validés par la signature de la fiche de pré-inscription au stage recherche par le responsable du parcours recherche (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage (note $\geq 10/20$) est réalisée par la restitution d'un mémoire de stage (au minimum 1 semaine avant l'oral) et d'une présentation orale devant un jury. La note de stage est la moyenne d'une note de stage (coefficients 0.2), d'une note de mémoire (coefficients 0.4), et d'une note d'oral (coefficients 0.4).

Les étudiants redoublants de DFASP2 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage du parcours recherche durant le semestre validé.

• **Stage complémentaire**

En fin de DFASP2, les étudiants peuvent suivre un stage de 1 semaine minimum (durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage est validé par la signature du formulaire de pré-convention de stage par le responsable des stages complémentaires (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Le stage ne peut pas être réalisé sur une période de cours ou de stage obligatoires.

Les étudiants redoublants de DFASP2 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Education Thérapeutique du Patient (ETP)

- Orientation « officine » :

Sous réserve de l'assiduité à l'UE Off 4 : « Education thérapeutique du patient » de DFASP1 - S2, à l'UE Off 8 : « L'éducation thérapeutique en pratique » de DFASP2 - S3 et à la validation de 4 heures de stage ETP, une attestation de formation de 40 heures à l'ETP est remise à l'étudiant à la fin de son cursus.

- Orientations « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale » et « Industrie Recherche » :

Les étudiants qui le souhaitent peuvent valider une formation de 40 heures en ETP conduisant à l'obtention d'une attestation de formation à l'ETP.

Ils doivent justifier :

- de l'assiduité à l'UE Int 2 : « Education thérapeutique du patient » de DFASP 1 - S2.
- de l'assiduité à l'UE Off 8 : « L'éducation thérapeutique en pratique » de DFASP 2 - S3 de l'orientation « Officine » dont ils peuvent suivre les enseignements de façon facultative l'année en cours.
- de la validation de 4 heures de stage ETP

Le stage à l'ETP de 4 heures est validé au vu :

- D'un certificat de présence validé par le responsable de l'atelier,
- D'une note $\geq 10/20$ relative à la moyenne de la note de présentation orale réalisée lors d'une séance d'ETP et de la note attribuée par le(s) encadrant(s) de(s) séance(s) d'ETP.

DFASP2 Sem 3 Officine

											Validation				Pratique	
											Théorique					
											Répartition (h)		durée			
UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée	EvC	Pratique	Responsable			
UE d'orientation professionnelle obligatoires																
Off 5	Dispensation des médicaments et autres produits de santé II : valider la prescription	3	30/.	24	7	14	/	3	QROC, 50% et Oral, 50%	E: 1h	/	/	/	A. Boyer		
Off 6	Préparations officinales et magistrales	2	./20	16	/	2	14	/	/	/	/	EvC (cas pratiques)		E. Lafarge		
Off 7	Connaissance des macromycètes	2,5	5/20	23	5	/	18*		QCM	30'	/	EvC**		F. Caldefie-Chezet		
Off 8	L'éducation thérapeutique en pratique	2,5	25/.	20	2	9	2	7	Oral	15'	/	/	/	A. Boyer		
Off 9	La femme de la puberté à la ménopause	2	20/.	17	/	17	/	/	QROC, 70%	1h	30%	/		A.F. Sapin		
UE Librement choisies																
Off LC5	Prévention et dépistage : accompagnement du patient à l'officine	3	./30	17	2	/	12	3	/	/	/	EvC 100%		C. Savanovitch		
Off LC6	Probiotiques et allégations santé	3	30/.	13	6	3	4	/	Ecrit (QROC), 70% et Oral, 30%	E : 30' et O : 15'	/	/		S. Miquel		
Stage hospitalier																
	Préparation à la prise de fonction	15	150/.	11,5	4	5	2,5	/	QCM et/ou QROC 10%	30'				V. Sautou		
	Stage hospitalier			cf MODALITES STAGE					Stage: 50%*** Oral "suivis de stage" (cas cliniques et missions stages) 40%	3×15' (suivi de stage)						

* TP et sorties de terrain de 3h

** CC sous forme de ramassage hebdomadaire de macromycètes et reconnaissance d'espèces

*** Les notes des stages sont conservées pour la session de seconde chance

DFASP2 Sem 3 Industrie Recherche

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation		Pratique	Responsable		
					Théorique				EvT					
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée				
UE d'orientation professionnelle obligatoires														
Ind 6	Stage de 66 jours (sept-déc puis janv - mars)	5	50/.	/	/	/	/	/	Mémoire, 30% et Oral, 40%	15'	30%	/	G. Garrait	
Ind 7	Découverte de l'entreprise-RH	5	50/.	44	31	13*	/	/	Oral 30%	15'	70%	/	M. Vivier	
Ind 8	Travail d'analyse et de synthèse	2	20/.	5	5**	/	/	/	Oral, 100%	30'	/	/	M. Vivier	
Ind 9	Anglais	3	30/.	26	/	26	/	/	/	/	Oral 100%	/	E. Walmacq	
Ind 10	Production et contrôle d'une substance active	2	./20	16	/	/	16	/	/	/	/	EvT (Oral)	V. Weber	
Ind 11	Développement, production et contrôle d'une forme pharmaceutique	4	./40	35	/	20	15	/	/	/	/	EvT (Oral)	G. Garrait	
Ind 12	Développement préclinique et clinique des médicaments	3	30/.	30	11	19	/	/	/	/	Oral 100%	/	A. Collin	

* 3h équivalent TD sur le site industriel, 4h projet tutoré, 4h simulation entretien et 2h présentation orale

** 2h enseignement tutoré et 3h présentation orale

DFASP2 Sem 3 Industrie Recherche, suite

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation		Pratique	Responsable		
					Théorique				EVT					
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée				
					UE Librement choisies									
Ind LC 1	Biomédicaments et médicaments radiopharmaceutiques	3	30/.	18	9	9	/	/	QROC, 50%	1h	50%	/	E. Debiton	
Ind LC 2	Développement galénique d'un médicament	3	25/5	18	4	10	4	/	Mémoire, 20% et Oral, 80%	20'	/	EvC	E. Beyssac	
Ind LC 3	Découverte et optimisation de la substance active	3	30/.	18	10	8	/	/	Oral	40'	/	/	V. Weber	
Ind LC 4	UE de préintégration en Ecole d'ingénieur parcours chimie	3	/	Sigma Clermont										M. Vivier
Ind LC 5	UR de projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	/											P.C. Romond
Ind LC 6	UE Parcours de pré-intégration en Ecole de commerce	3	/	Groupe ESC Clermont										M. Vivier
Ind LC 7	UE de préintégration en Ecole d'ingénieur parcours e-santé module 3	3	/	Institut Informatique d'Auvergne ISIMA										M. Vivier
Ind LC 8	UE de préintégration en Ecole d'ingénieur parcours e-santé module 4	3		Institut Informatique d'Auvergne ISIMA										M. Vivier
Ind LC 9	UE de préintégration en Ecole de commerce	3		Groupe ESC Clermont										M. Vivier
Ind LC 10	Principes de marketing et de design	3	30/.	20	9	11	/	/	Oral, 75%	20'	25%	/	E. Beyssac	
Ind LC 11	Dispositif médical : du développement à la mise sur le marché	3	15/15	19	14	5	/	/	Compte rendu, 50% et Oral, 50%	40'	/	/	Y Le Basle	

DFASP2 Sem 3 Pharmacie Hospitalière Biologie Médicale Recherche

							Validation				Pratique			
							Théorique							
							EvT		EvC					
UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée	Responsable			
UE d'orientation professionnelle obligatoires														
Int 3	Préparation à l'internat	22	220/.	144	/	144	/	/	Examen type concours internat *				P. Rouzaire	
	Section 1 : Sciences mathématiques, physiques et chimiques			34	/	34	/	/					M. Quintana	
	Section 2 : Sciences de la vie			16	/	16	/	/					A. Rossary	
	Section 3 : Sciences de la santé publique et de l'environnement			12	/	12	/	/					M.P. Sauvant-Rochat	
	Section 4 : Eléments de sémiologie et de pathologie, Biologie appliquée à la clinique			72	/	72	/	/					A.F. Sapin	
	Section 5 : Sciences du médicament			10	/	10	/	/					L. Terrail	
Stage hospitalier														
	Préparation à la prise de fonction	8	80/.	11,5	4	5	2,5	/	QCM et/ou QROC 10%	30'		V. Sautou		
	Stage hospitalier			cf MODALITES STAGE					Stage: 50%** Oral "suivis de stage" (cas cliniques et missions stages) 40%	2×15' (suivi de stage)				

* 3 épreuves portant sur les 5 sections : QCM, durée 1H30 (120 points), Exercices avec ou sans QR et/ou QROC, durée 2h (200 points) et épreuve de discussion de dossiers thérapeutiques et biologiques avec ou sans QR et/ou QROC, 3h (300 points)

** Les notes des stages sont conservées pour la session de seconde chance

DFASP2 Sem 4 Officine

										Validation			
										Théorique			
										EvT		Pratique	
UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée	EvC		Responsable
UE d'orientation professionnelle obligatoires													
Off 10	Autres produits de santé : orthopédie, DM et MAD	3	45/5	25	5	9	6	5	QR et/ou Exercice et/ou QROC et/ou QCM, 90%	1h30	10%	EvT (QROC)	Y Le Basle
Off 11	L'entreprise officinale : initiation et comptabilité	3	30/.	30	30	/	/	/	QR et/ou Exercice	1h30	/	/	S. Bedhomme
Off 12	Organisation des soins : missions du pharmacien d'officine	2	20/.	17	2	10	/	/	/	/	100%	/	C. Savanovitch
Off 13	Simulation à l'officine I	2	./20	20	/	/	20	/	/	/	/	EvC 100%	S. Bedhomme
Off 14	Phytothérapie Aromathérapie	2	20/.	18	18	/	/	/	QR et/ou QROC	1,5h	/	/	C. Felgines
UE Librement choisies													
Off LC1	Environnement et santé : conseils à l'officine	3	30/.	20	10	10	/	/	QR et/ou QROC, 50%	1h	50%	/	M.P. Sauvant-Rochat
Off LC2	Les végétaux toxiques à l'officine	3	10/20	15	4	0	6	5*	QR et/ou QROC et/ou QCM et RAO*	45'	/	EvC et herbier	L. Delort
Off LC3	Nutrition et pathologies	3	30/.	20	7	13	/	/	QR et/ou QROC, 75%	1h	25%	/	S. Walrand
Off LC4	Médicaments et populations à risque	3	30/.	20	20	/	/	/	QR et/ou QROC	1h	/	/	C. Coudert
Stage hospitalier													
Stage hospitalier		12	120/.	cf MODALITES STAGE								V. Sautou	
Service sanitaire		3										A. Boyer	

* Reconnaissance Assistée par Ordinateur

DFASP2 Sem 4 Industrie Recherche

								Validation			
								Théorique			
								EvT		Pratique	
UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée	EvC	Pratique
Stage hospitalier temps plein	27	270/.	cf MODALITES STAGE				Stage: 50%* Oral "suivis de stage" (cas cliniques et missions stages) 50%	15' (suivi de stage)			V. Sautou
Service sanitaire	3										M.P. Sauvant-Rochat

* Les notes des stages sont conservées pour la session de seconde chance

DFASP2 Sem 4 Pharmacie Hospitalière Biologie Médicale Recherche

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation			Pratique	Responsable		
									Théorique		EvT				
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée					
UE spécifiques obligatoires															
Int 4	Préparation à la prise de fonction d'interne	5	50/.	20	12,5	7,5	/	/			QROC et/ou QCM	30'	D. Balayssac		
	Partie 1 : qualité, gestion des risques et vigilance	30/.	4	4	4	/	/	/							
	Partie 2 : fonctionnement de l'hôpital et aspects réglementaires			4	4	/	/	/							
	Partie 3 : environnement hospitalier de la recherche clinique et des innovations			4	4	/	/	/							
	Partie 4 : recherche (bibliographie, lecture critique d'articles)	20/.	5	0,5	4,5	/	/	/							
	Partie 5 : communication scientifique en anglais		3	/	3	/	/	/							
UE librement choisie															
Int LC 1	Biologie	3	30/.	20	/	20	/	/	Mémoire, 40% et Oral, 60%	20'	/	/	C. Archimbaud		
Int LC 2	Pharmacie	3	30/.	21	15	6	/	/	Oral, 75%	15'	25% (QCM)	/	L. Bernard		
Stage hospitalier		19	190/.	cf MODALITES STAGE									V. Sautou		
Service sanitaire		3											M.P. Sauvant-Rochat		

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	Crédits ECTS	Nbre d'heures	Capacité d'accueil maximale	Année d'accueil (à partir de...)	Modalités inscription	Contact mail responsable UE
Semestre 1 *								
BIOLOGIE SANTE	<i>Human Nutrition : Physiology and Metabolism\$</i>	C Malpuech-Brugère MC Farges	3	30h	105 étudiants*	3ème année	Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Intestinal microbiota, digestive system and pathologies\$</i>	S Blanquet	3	30h	65 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + entretien	stephanie.blanquet@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	45h	40 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Conception de nouveaux principes actifs, étude de leurs voies métaboliques	V Weber	6	45h	120 étudiants*	2ème année	Fiche d'inscription + entretien	valerie.weber@uca.fr
Semestre 2								
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurophysiology\$</i>	C Courteix	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	Christine.courteix@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Neurodevelopment & Neurodegeneration\$</i>	M Begou	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Physiopharmacology of pain\$</i>	R Dallel	3	30h	40 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription	radhouane.dallel@uca.fr
BIOLOGIE SANTE	<i>Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases\$</i>	C Guillet S Walrand	6	60h	35 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription + entretien	Christelle.guillet@uca.fr
SANTE PUBLIQUE	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat G Boudet	3	34h	20 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
MICROBIOLOGIE	Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	3	27h	NON	3ème année	Fiche d'inscription + entretien	christiane.forestier@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Dualé	3	36h	40 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription	Christian.duale@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Interactions médicaments-cibles	P Coudert	3	30h	170 étudiants	2ème année	Fiche d'inscription	Pascal.coudert@uca.fr
SCIENCES DU MEDICAMENT et DES PRODUITS DE SANTE	Neuropsychopharmacologie	S Lolignier	3	30h	45 étudiants	3ème année	Fiche d'inscription	stephane.lolignier@uca.fr

MODALITES DE RECONVERSION POUR LES ETUDIANTS NON REÇUS AU CONCOURS DE L'INTERNAT

L'étudiant ayant choisi l'orientation Internat doit identifier une filière de reconversion avant le concours (à communiquer au service scolarité pharmacie et aux co-responsables de l'orientation internat et à ceux de l'orientation choisie).

RECONVERSION VERS L'ORIENTATION OFFICINE

Dans le cadre de la reconversion, l'accès à l'orientation Officine se fait sur demande de l'étudiant aux co-responsables des orientations Officine et Internat, à l'appui d'une lettre de motivation justifiant du choix de réorientation, après avis des co-responsables et entretien avec l'étudiant concerné.

- Année Mixte Internat / Officine DFASP2

Cette année mixte est proposée aux étudiants de DFASP2 orientation Internat qui souhaitent se réorienter en Officine en S4, après une ou deux tentatives au concours national de l'internat. La demande de l'étudiant doit se faire avant le début du S4. L'étudiant doit suivre les enseignements dès le début du S4 avant même la connaissance des résultats du concours de l'internat.

La validation de cette année « mixte » impose :

- La validation des UE obligatoires de DFASP2 Officine du semestre 4 (12 ECTS) conjointement aux étudiants de l'orientation de DFASP2 Officine et selon les MCCC de DFASP2 Officine, à savoir :
 - UE OFF 10 : Autres produits de santé : orthopédie, DM, MAD
 - UE OFF 11 : L'entreprise officinale : initiation et comptabilité
 - UE OFF 12 : Organisation des soins : missions du pharmacien d'officine
 - UE OFF 13 : Simulation à l'officine I
 - UE OFF 14 : Phytothérapie Aromathérapie
- La validation d'un stage officinal de 4 semaines à temps plein après les partiels du S4 sur attestation des responsables de la filière officine (sauf dérogation sur justificatif d'une activité salariée de 350 heures ou plus en officine).
- La réalisation des stages HU (si non réalisé en année n-1) : de janvier à mai à mi-temps puis de mai à août à plein temps.

Une fois cette année « mixte » de DFASP2 validée, l'étudiant peut intégrer le 3^{ème} cycle court Officine.

- Année de reconversion officine après validation d'une DFASP2 Internat

Les étudiants ayant validé une DFASP2 orientation Internat, non reçus au concours de l'internat et qui souhaitent intégrer l'orientation officine doivent valider une année de reconversion.

La validation de cette année de reconversion impose :

- La validation des **UE de reconversion Officine** suivantes selon les MCCC de DFASP2 Officine :
 - UE OFF 10 : Autres produits de santé : orthopédie, DM, MAD
 - UE OFF 11 : L'entreprise officinale : initiation et comptabilité
 - UE OFF 12 : Organisation des soins : missions du pharmacien d'officine
 - UE OFF 13 : Simulation à l'officine I
 - UE OFF 14 : Phytothérapie Aromathérapie
- La validation d'un stage officinal de 4 semaines à temps plein après les partiels du S4, sur attestation des responsables de la filière officine (sauf dérogation sur justificatif d'une activité salariée de 350 heures ou plus en officine).

Une fois cette année de reconversion validée, l'étudiant peut poursuivre son parcours en officine.

RECONVERSION VERS L'ORIENTATION INDUSTRIE RECHERCHE

Dans le cadre de la reconversion, l'accès à l'orientation Industrie Recherche se fait sur demande de l'étudiant aux co-responsables des orientations Industrie Recherche et Internat, à l'appui d'une lettre de motivation justifiant du choix de réorientation, après avis des co-responsables et entretien avec l'étudiant concerné.

- Année Mixte Internat / Industrie-Recherche DFASP2

Cette année mixte est proposée aux étudiants de DFASP2 orientation Internat qui souhaitent se réorienter en Industrie-Recherche en S4, après une ou deux tentatives au concours national de l'internat. La demande de l'étudiant doit se faire avant le début du S4. L'étudiant doit suivre les enseignements dès le début du S4 avant même la connaissance des résultats du concours de l'internat.

La validation de cette année « mixte » impose

- La validation de 6 UE d'orientation professionnelle obligatoires (DFASP2) : Ind 7 à Ind 12
 - La validation d'une UE librement choisie spécifique à cette filière (DFASP2)
 - Le suivi d'une partie des 2 UE de DFASP1 « Industrie-Recherche » semestre 2 :
 - UE Ind 1 : « Base de R&D des médicaments », 10h de TD
 - UE Ind 4 : « Référentiel » Base de dossier AMM et ouvrages de référence, 13h de CM et 4h de TD,
- soit 27h au total et 3 ECTS.

L'évaluation se fait sous la forme d'un oral et/ou examen écrit.

- Stage hospitalier (si non validé en année n-1) ou stage de 66 jours (si stage hospitalier validé en année n-1)

Une fois cette année « mixte » validée, l'étudiant peut intégrer le 3^{ème} cycle court Industrie-Recherche.

- Année de reconversion Industrie Recherche après validation d'une DFASP2 Internat

Les étudiants ayant validé une DFASP2 orientation Internat, non reçus au concours de l'internat et qui souhaitent intégrer l'orientation Industrie-Recherche doivent valider une année de reconversion.

La validation de cette année de reconversion impose :

- La validation de 6 UE d'orientation professionnelle obligatoires (DFASP2) : Ind 7 à Ind 12
 - La validation d'une UE librement choisie spécifique à cette filière (DFASP2)
 - Le suivi d'une partie des 2 UE de DFASP1 « Industrie-Recherche » semestre 2 :
 - UE Ind 1 : « Base de R&D des médicaments », 10h de TD
 - UE Ind 4 : « Référentiel » Base de dossier AMM et ouvrages de référence, 13h de CM et 4h de TD,
- soit 27h au total et 3 ECTS.

L'évaluation se fait sous la forme d'un oral et/ou examen écrit.

Les étudiants doivent également valider le stage de 66 jours ouvrés au sein de l'hôpital, d'une industrie pharmaceutique, d'un laboratoire de recherche universitaire ou d'un établissement administratif lié à la santé.

Etudes pharmaceutiques

3^{ème} cycle court

TROISIEME CYCLE COURT

6^{ème} année des études pharmaceutiques

Organisation générale

Le 3^{ème} cycle court comprend une seule année avec deux orientations professionnelles possibles : « Officine » ou « Industrie-Recherche ».

Pour chaque orientation un **stage pratique de 6 mois** doit être réalisé.

Les étudiants de 6^{ème} année ont la possibilité d'effectuer un **stage d'initiation à la recherche** de niveau master 1, de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) au cours de l'année en dehors des périodes d'enseignement et de stage obligatoires, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage et le sujet de stage sont validés par la signature de la fiche de pré-inscription au stage recherche par le responsable du parcours recherche (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage (note $\geq 10/20$) est réalisée par la restitution d'un mémoire de stage (au minimum 1 semaine avant l'oral) et d'une présentation orale devant un jury. La note de stage est la moyenne d'une note de stage (coefficients 0.2), d'une note de mémoire (coefficients 0.4), et d'une note d'oral (coefficients 0.4).

Les étudiants de 6^{ème} année peuvent suivre un **stage complémentaire** de 1 semaine minimum (durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage est validé par la signature du formulaire de pré-convention de stage par le responsable des stages complémentaires (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Le stage ne peut pas être réalisé sur une période de cours ou de stage obligatoires.

Les étudiants soutiennent au cours du troisième cycle court ou, au plus tard, dans un délai de deux ans après la validation du troisième cycle court, une **thèse d'exercice** devant un jury désigné par le Président de l'Université sur proposition du Doyen-Directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle ils sont inscrits.

Les étudiants reçus au concours de l'Internat prennent leurs fonctions d'Interne après avoir validé l'année DFASP2.

I - ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6^{ÈME} ANNEE « OFFICINE »

La validation de la 6^{ème} année Officine est subordonnée à la validation conjointe et indépendante de deux blocs :

- **Bloc d'enseignements théoriques et pratiques** comprenant les UE d'enseignement Off1 à Off12 (tableau page 58). Les étudiants doivent avoir obtenu la moyenne générale aux épreuves théoriques et/ou pratiques sans qu'intervienne dans son calcul une seule note inférieure à 8/20,
- **Bloc de pratique professionnelle**
 - Un **stage de pratique professionnelle** d'une durée de 6 mois, dans les 4 départements d'Auvergne et avec accord du Doyen-Directeur dans les départements limitrophes
 - Une **épreuve de mise en situation professionnelle (EMSP)**

Art. 19. – Le stage de pratique professionnelle est accompli :

- soit dans une officine, une pharmacie mutualiste ou une pharmacie d'une société de secours minière, dont le titulaire ou le pharmacien gérant sont agréés dans les conditions fixées à l'article 21 ci-dessous, soit, à titre exceptionnel, dans une pharmacie à usage intérieur d'un établissement de santé. Ce stage peut, après avis des conseillers de stage, prévus à l'article 22 du présent arrêté, être accompli dans deux officines en deux périodes de trois mois ;
- soit dans un établissement pharmaceutique visé à l'article L. 5124-1 du code de la santé publique, ou dans un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du pharmacien.

Ce stage peut, exceptionnellement, être accompli dans toute autre structure qui aura reçu l'agrément du conseil en formation restreinte de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Le stagiaire reçoit une indemnité mensuelle de l'officine, de l'établissement industriel ou de la structure qui l'accueille.

Le stage de pratique professionnelle est validé par une approche par compétence prenant en compte:

- L'évaluation du Maître de stage selon une grille critériée
- La validation du portfolio de stage regroupant le contenu des activités effectuées durant les 6 mois par les enseignants référents

L'épreuve de mise en situation professionnelle (EMSP) est validée sur la base d'une épreuve orale au terme de l'année universitaire permettant d'évaluer les compétences de l'étudiant, identifiées dans le « Référentiel des domaines de compétences du parcours officine » et acquises lors des enseignements théoriques, pratiques et dans le cadre de stage. Cette épreuve consiste en des mises en situation professionnelles de l'étudiant, l'objectif étant d'évaluer ses aptitudes, ses compétences et sa posture professionnelle. La validation des EMSP est obligatoire pour la validation de l'année sans compensation possible avec le stage de pratique professionnelle. La non-validation du Bloc de pratique professionnelle entraîne la réinscription dans l'année de formation concernée, assortie de l'obligation de valider un nouveau stage professionnel ainsi que les EMSP.

Organisation des épreuves

Pour la session initiale, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent sur des périodes définies sur le calendrier universitaire.

En cas de non-validation à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), avec les modalités suivantes :

- L'inscription des étudiants est automatique pour toutes les UE ou épreuves non validées, soit en raison d'une note inférieure à 10/20, soit en raison de l'absence de validation des compétences évaluées dans le bloc de pratique professionnelle. La note obtenue annule et remplace la note de session initiale, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
- Les notes de TP $\geq 10/20$ sont conservées en cas de non validation d'UE, de semestre ou d'année.
- Les modalités des examens de seconde chance sont identiques à celles des examens de l'évaluation initiale mais peuvent également être remplacées par une épreuve orale.

Validation de l'année

- Une UE est définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20,
- Le bloc d'enseignements théoriques et pratiques est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, et aucune note éliminatoire,
- Les blocs qui composent l'année ne sont pas compensables,
- L'année est validée lorsque l'étudiant a validé les deux blocs.

La validation d'une UE, d'un bloc ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

Réalisation du stage de pratique professionnelle 6^{ème} année officine à l'étranger ou dans les DOM-TOM

Les étudiants peuvent, sur leur demande et avec l'accord du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné, accomplir leur stage dans un établissement situé hors de France, sous réserve de l'agrément de celui-ci par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques et après signature d'une convention entre l'université et cet établissement définissant les conditions d'organisation de ce stage en vue de sa validation.

Lorsque ce stage est effectué dans une officine située à l'étranger, il doit être complété par un stage d'au moins trois mois en France effectué dans une officine dont le titulaire est agréé dans les conditions fixées à l'article 21 du présent arrêté.

Dans le cadre d'un stage à l'étranger, le maître de stage doit être agréé par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques. Le stage doit présenter toutes les garanties d'une formation équivalente à celle offerte dans les officines situées en France.

Procédure

Les étudiants de l'UFR de Pharmacie de l'Université Clermont Auvergne ont la possibilité d'effectuer une partie de leur stage obligatoire de 6^{ème} année officine à l'étranger ou dans les DOM-TOM dans une structure équivalente. La durée totale du stage de 6^{ème} année officine est de 6 mois. Le stage à l'étranger ou dans les DOM-TOM ne peut avoir une durée supérieure à 3 mois, et doit être couplé avec 3 mois de stage dans une pharmacie ou dans une structure agréée de l'académie Auvergne selon les modalités de l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand.

Avec l'autorisation du Doyen-Directeur, les 3 mois de stage en France peuvent être réalisés dans des départements limitrophes à l'Auvergne.

Le stage à l'étranger ou dans les DOM-TOM doit être effectué pendant la période Juin, Juillet, Août.

Pour effectuer le stage de pratique professionnelle à l'étranger ou dans les DOM-TOM, l'étudiant doit transmettre un dossier au Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie comprenant :

- Lettre de motivation,
- Dates du stage, nom et adresse de la structure d'accueil, et nom du tuteur de stage à l'étranger ou dans les DOM-TOM,
- Dates du stage, nom et adresse de la structure d'accueil, et nom du tuteur de stage en France,
- Dossier du tuteur de stage à l'étranger ou dans les DOM-TOM : diplôme de Pharmacien français, inscription à l'ordre (ou équivalent), agrément de maîtrise de stage (ou équivalent)
- Missions confiées à l'étudiant lors du stage à l'étranger ou dans les DOM-TOM (validation par le tuteur des objectifs du stage tels que énoncés par l'UFR de Pharmacie – voir formulaire),

Le dossier doit être transmis en début de 6^{ème} année officine pour accord du Doyen-Directeur, et validation par le conseil de l'UFR de Pharmacie avant début décembre de l'année universitaire en cours (6^{ème} année).

6ème année Orientation Officine

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Bloc d'enseignements théoriques et pratiques				
					Répartition (h)				Théorique		Pratique		
					CM	TD	TP	PI	EvT	durée			
UE spécifiques obligatoires													
Off 1	Aspects réglementaires	2	20/.	10	8	2	/	/	QR	1h	/	/	B. Pereton
Off 2	Conseil cosmétologique	2,5	25/.	22	4	6	/	12	/	/	100% (QCM et cas pratiques)	/	B. Pereton
Off 3	Entreprise officinale	3,5	35/.	35	25	10	/	/	QR	2h	/	/	S. Bedhomme
Off 4	Homéopathie pratique	1	10/.	10	1	4,5	/	4,5	/	/	100% (QCM et cas pratiques)	/	E. Lafarge
Off 5	Phytothérapie Aromathérapie	3,5	25/10	34	22	/	12	/	QR et/ou QROC	1,5h	/	EvT	C. Felgines
Off 6	Oncologie à l'officine	3	30/.	22	11	7	2	2	Oral, 100%	10'	/	/	D. Balayssac
Off 7	Pharmacie vétérinaire	2,5	25/.	22	22	/	/	/	QR	1h	/	/	P. Coudert
Off 8	Simulation à l'officine II	3	./30	30	/	/	30	/	/	/	/	EvC 100%	E. Martinet
Off 9	Toxicité des macromycètes	2,5	10/15	23	8	3	12	/	QCM et/ou QROC	30'	/	EvC*	F. Caldefie-Chezet
Off 10	Missions de santé publique à l'officine	2	./20	20	3	0	15	2	/	/	/	EvC	C. Savanovitch
Off 11	Qualité et amélioration des pratiques	1,5	5/10	15	5	4	6	/	/	/	100% (QCM et QROC)	EvC	S. Bedhomme
Off 12	Accueil et Suivi du patient en interprofessionnalité	2	./20	18	/	/	18	/	/	/	Validation compétence	/	S. Bedhomme

* dont CC sous forme de ramassage hebdomadaire de macromycètes et reconnaissance d'espèces

II - ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6EME « INDUSTRIE-RECHERCHE »

L'année est organisée sous forme :

- **D'un enseignement théorique** : UE de Master 2, selon contrat pédagogique
- **D'un stage de 6 mois en Industrie dit de pratique professionnelle** qui peut débuter dès avril et doit se terminer avant la fin de l'année universitaire (30 septembre).

Stage de pratique professionnelle d'une durée de 6 mois à temps plein

Ce stage d'une durée de 6 mois (132 jours) à temps plein doit être effectué durant l'année universitaire dans un établissement pharmaceutique, ou dans un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du pharmacien.

Ce stage peut, exceptionnellement, être accompli dans toute autre structure qui a reçu l'agrément du conseil d'UFR en formation restreinte.

Les étudiants peuvent, sur leur demande et avec l'accord du directeur de l'UFR, accomplir leur stage dans un établissement situé hors de France, sous réserve de l'agrément de celui-ci par le Président de l'université, sur proposition du directeur de l'UFR et après signature d'une convention entre l'université et cet établissement définissant les conditions d'organisation de ce stage en vue de sa validation.

Ce stage est validé :

- au vu de l'évaluation par le maître de stage,
- au vu d'un rapport de 30 pages minimum précisant les objectifs du stage et les principaux résultats obtenus.

Organisation des épreuves

Session initiale

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu

En cas de non-validation à la session initiale :

Une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), avec les modalités suivantes :

- L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique. La note obtenue annule et remplace la note de session initiale, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
- Les notes de TP $\geq 10/20$ sont conservées en cas de non validation d'UE, de semestre ou d'année.
- Les modalités des examens de seconde chance sont identiques à celles des examens de l'évaluation initiale mais peuvent également être remplacées par une épreuve orale.

Validation de l'année

- Une UE est définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20,
 - Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, et aucune note éliminatoire,
 - L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20, et aucune note éliminatoire.
- La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

La 6^{ème} année des études de pharmacie, orientation « Industrie-Recherche » à l'étranger

L'UFR de Pharmacie offre l'opportunité aux étudiants de valider la 6^{ème} année des études pharmaceutiques, dans le cadre d'un double cursus, à l'UQAC (Université du Québec, Chicoutimi). Ils pourront ainsi obtenir un Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées délivrée par l'université d'accueil. La sélection initiale des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand. L'accord final revient à l'université d'accueil.

6ème année Orientation Industrie Recherche

										Validation				
										Théorique		Pratique		
UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				EvT	durée	EvC			
					CM	TD	TP	PI			Responsable			
UE spécifiques obligatoires														
Cas 1	Enseignements théoriques	30	30/.	Contrat pédagogique en fonction du projet professionnel de l'étudiant				<i>cf. MCCC UE M2 choisies</i>		/	/	/	M. Vivier et G Garrait	
	Stage professionnel de 6 mois	30	30/.	/	/	/	/	/	Mémoire 70%	/	30%	/		
Cas 2	Equivalence si validation d'un diplôme type Master 2													